Syndicat National Unitaire

des INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC

Section des Alpes de Haute Provence

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale,

objet : devoir de réserve

St Auban, le 16 avril 2024

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Comme vos prédécesseurs à chaque élection depuis quelques années, vous adressez aux écoles une demande ne respectant pas le cadre législatif. Nous les avons pourtant systématiquement interpelés et à chaque fois ils se sont engagés à corriger leur courrier et nous ont assurés que cela ne se reproduira plus.

Vous nous voyez donc pour le moins surpris de découvrir que vous transmettez aux écoles un courrier du Préfet vous étant destiné et qui exige des agents de l'Éducation Nationale « d'observer une période de réserve en s'abstenant de participer à toute cérémonie publique ». Vous savez très bien que cela ne concerne nullement les AESH et les personnels enseignants, directrices et directeurs compris.

Nous vous demandons instamment de respecter le cadre fixé par le législateur en adressant au plus vite un courrier corrigé aux écoles.

Notre institution devrait s'honorer de l'engagement citoyen de ses personnels plutôt que de tenter de freiner leurs ardeurs démocratiques.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Pour le SNUipp04,

Sabrina Castellarnau, *Stéphane Bouthors,*



